

**CONTRATS ET AUTRES DOCUMENTS JURIDIQUES
(PROVINCES RÉGIÉS PAR LE DROIT COMMUN)**

EXIGENCES POUR SIGNATURE ET DÉSIGNATION DES PARTIES AUTRES QUE SA MAJESTÉ

PARTIES	DÉSIGNATION	SIGNATURE	DOCUMENTS
COMPAGNIE	(nom exact), compagnie dûment constituée dont le siège social est situé à _____, dans la province d _____ et dont le principal établissement commercial est situé à _____ dans la province d _____	Par un (ou des) représentant(s) autorisé(s) aux termes d'un règlement ou d'une résolution du conseil d'administration.	Le (ou les) signataire(s) doit(vent) produire une copie authentique du règlement ou de la résolution.
PROPRIÉTAIRE UNIQUE (entreprise appartenant à une seule personne)	1) (nom), (profession), (adresse) 2) Si l'entreprise est exploitée sous une prétendue raison commerciale, celle-ci peut être mentionnée après les mots "exploitant une entreprise sous la raison sociale _____".	Par le propriétaire ou la personne qu'il a désignée par procuration pour agir en son nom.	Lorsque le propriétaire ne signe pas lui-même le contrat, son fondé de pouvoir doit établir son mandat en produisant une procuration générale.
SOCIÉTÉ DE PERSONNES (deux associés et plus (personnes physiques ou morales))	1) (nom), (profession), (adresse), de tous les associés participants qui exploitent l'entreprise. 2) Si la société est connue sous un nom commercial différent du nom des associés, il faut indiquer la raison sociale sous laquelle la société est exploitée en conformité avec la Partnership Act de la province où la société est enregistrée.	1) Par au moins un associé agissant à titre de mandataire des autres. OU 2) Par tous les associés. OU 3) Si les associés sont des compagnies, leur signature est soumise aux exigences énoncées plus haut à l'égard des compagnies.	Si l'un ou plusieurs des associés signent en tant que mandataires des autres, les signataires doivent produire une procuration générale donnée par les autres associés.
MUNICIPALITÉ	(nom de la municipalité), constituée sous le régime des lois de la province d _____, ici représentée par (nom), son maire, ou (nom), son greffier, autorisé en vertu d'une résolution du conseil adoptée le 19 _____	Par le (ou les) fonctionnaire(s) municipal(aux) autorisé(s) aux termes d'une résolution du conseil municipal.	Le (ou les) signataire(s) doit(vent) produire une copie authentique de la résolution du conseil.

IMPORTANT: Les documents doivent porter le sceau du locataire ou du destinataire d'une offre dans le cas

a) de baux dont le terme dépasse trois ans et de toute aliénation de terrains ou d'une participation dans des terrains et

b) d'offres présentées à la suite d'un appel d'offres aux termes duquel les offres doivent demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration de la date de validité de la soumission.